

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le jeudi 11 juin 2020 à 13 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, et Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 13 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour, avec l'ajout du point 5.4 « Démission de la protectrice de l'élève ».

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 3 juin 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

4.1 Octroi de contrat pour le vibroremplacement et des travaux préparatoires en civil à l'école des Cœurs-Vaillants (projet 9247-152)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.2 Octroi de contrat pour la réfection du stationnement – phase 1 à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9290-225)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 5 mai au 5 juin 2020, pour la réfection du stationnement phase 1 à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9290-225).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par le coordonnateur du Service des ressources matérielles et chargé de projet, monsieur André Champagne, qui a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-049-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la réfection du stationnement phase 1 à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9290-225) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Senterre Entrepreneur général inc., pour un montant de 733 000 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.3 Octroi de contrat pour l'installation, la finition et le raccordement de locaux préfabriqués temporaires à l'école au Cœur-des-Monts (projet 9323-104)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 5 mai au 5 juin 2020, pour l'installation, la finition et le raccordement de locaux préfabriqués temporaires à l'école au Cœur-des-Monts (projet 9323-104).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en architecture, VBGA Architectes Inc.

Ladite firme en architecture, VBGA Architectes Inc., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-050-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour l'installation, la finition et le raccordement de locaux préfabriqués temporaires à l'école au Cœur-des-Monts (projet 9323-104) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Michel Dubé inc., pour un montant de 756 937,62 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

Direction générale

4.4 Approbation des critères d'inscription de l'École d'éducation internationale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. POINTS D'INFORMATION

Service des ressources matérielles

5.1 Synthèse des ouvertures de soumissions

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente le tableau synthèse des ouvertures de soumissions au directeur général et répond à ses questions.

Service de l'organisation scolaire

5.2 Reddition de comptes sur les contrats de transport additionnels pour l'année scolaire 2019-2020

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente, au directeur général, une reddition de comptes sur l'exercice des fonctions et pouvoirs lui étant délégués, en lien avec les contrats additionnels de transport

octroyés pour l'année scolaire 2019-2020, puis répond à ses questions. Un tableau à cet effet a été déposé.

5.3 Reddition de comptes sur les ententes de scolarisation extraterritoriale et l'admission des élèves non-résidents du Québec

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente un état de situation en lien avec la reddition de comptes sur les sujets suivants :

- Ententes de scolarisation extraterritoriale vers des établissements situés hors du territoire;
- Ententes de scolarisation dans des écoles de la Commission scolaire;
- Admission d'élèves non-résidents du Canada – Année scolaire 2019-2020

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement du directeur général.

Direction générale

5.4 Démission de la protectrice de l'élève

Monsieur Luc Lapointe prend acte du fait que la protectrice de l'élève, madame Patricia-Annick Van de Kerckhove, a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Un processus visant à la remplacer sera mis sur pied ultérieurement. Dans l'intervalle, la protectrice de l'élève substitut, madame Louise Chenard, assumera l'intérim.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 10, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc